

# 1450 (n. st.), 14 mars – [Moulins].

*Charles, duc de Bourbonnais et d’Auvergne, permet à Robert Arnoulx, écuyer, de fortifier son hôtel appelé le Mas, en la prévôté de Taillet, du ressort de Montluçon, et d’y élever quatre tourelles rondes*<sup>1</sup>.

A. Original perdu.

**MENTION** : analyse par Gaignières, à partir du second registre de la chambre des comptes du Bourbonnais. Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 22299, folio 16.

(DEPERDITUM)

« Arnoulx. Montseillon. » Folio 122. Lettre du duc portant permission a son amé et feal escuyer Robert Arnoulx de fortifier son hostel appelé le Mas, assis en la prévosté de Taillet, en la chastellnie de Montluçon, qui lui appartient a cause de dame Dauphine de Montseillon, de fere et d’y bastir 4 fillolles ou tourelles rondes, toutes massives de maconnerie de pierre, de maniere deffensable. A Montluçon le 14 mars 1449. Expedition le 16 avril 1450.

---

*Édition : Olivier Mattéoni et Jean-Damien Généro.*

*Ce document PDF a été compilé en juillet 2024 dans le cadre du programme de recherche public « Actes princiers au royaume de France (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle) », porté par le Laboratoire de médiévisique occidentale de Paris (UMR 8589 CNRS-Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) sous la direction scientifique d’Olivier Mattéoni, professeur des universités (Paris 1), et dont les partenaires sont le Laboratoire d’Excellence « Histoire et anthropologie des savoirs, des techniques et des croyances » (LabEx hastec), le Centre Jean Mabillon (EA 3634/ École nationale des chartes), le Centre de recherches historiques (UMR 8558/ CNRS-EHESS) et les Archives nationales de France. La transcription et l’appareil critique du présent acte sont mis à disposition sous [Licence Ouverte V 2.0](#).*

*Pour plus d’information, consultez le site Actes princiers ([actesprinciers.huma-num.fr](https://actesprinciers.huma-num.fr)).*

---

1. Acte daté de Montluçon dans le manuscrit 22299, mais un autre acte du même jour, conservé en original aux Archives nationales, est daté de Moulins.